

N° 14 novembre 2005

Bulletin communal de Maules, Romanens, Rueyres-Treyfayes et Sâles

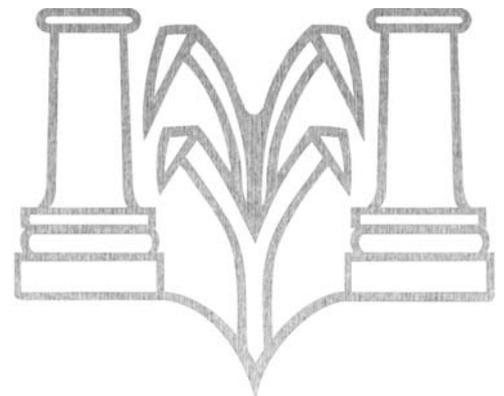
Les quatre font *La Une*

SOMMAIRE

- 3 Assemblée communale du 13 décembre 2005
- 8 Page ouverte à...



photo mise à disposition par M. Victor Oberson





MÉMENTO COMMUNAL

27 novembre 2005	Loto du chœur mixte La Concorde
8 décembre 2005	Loto du FC La Sionge
18 décembre 2005	Loto des jeunes tireurs
26 décembre 2005	Loto de la société de Musique
1er janvier 2006	Bal du cafetier
8 janvier 2006	Loto de la société de gymnastique
8 janvier 2006	UHC Sâles journée de championnat Hommes
13 - 14 janvier 2006	Théâtre de la société de jeunesse de Sâles
20 - 22 janvier 2006	Théâtre de la société de jeunesse de Sâles
22 janvier 2006	UHC Sâles journée de championnat Hommes
11 février 2006	Souper de soutien du FC La Sionge
25 février 2006	UHC Sâles journée de championnat Juniors
26 février 2006	Loto de la Maîtrise
4 mars 2006	Concert de la société de Musique
11 mars 2006	Théâtre « sortie de secours »
17 - 19 mars 2006	Théâtre « sortie de secours »
24-25 mars 2006	Théâtre « sortie de secours »
26 mars 2006	Loto de la société de jeunesse de Sâles

VŒUX 2006

MILLE MERCIS ET MEILLEURS VŒUX POUR 2006

A l'approche de cette fin d'année 2005, le Conseil communal et le personnel communal se joignent pour vous souhaiter leurs meilleurs vœux en vue des Fêtes de fin d'année et un excellent millésime 2006. Mille mercis à toutes celles et ceux qui consacrent une partie de leur temps à la collectivité publique, au travers de l'exécutif, des diverses commissions et fonctions.

Meilleurs vœux à toutes et à tous!



ASSEMBLÉE COMMUNALE

Mardi 13 décembre 2005

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Sâles sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu le 13 décembre 2005, à 20 h, à la salle de l'Auberge de La Couronne à Sâles.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 avril 2005 (*ne sera pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture*).
2. Budget de fonctionnement et d'investissement 2006 du Foyer St-Joseph avec approbation du compte de trésorerie ouvert en 2004
 - a) présentation
 - b) rapport de la Commission financière
 - c) approbation
3. Budgets 2006
 - a) budget de fonctionnement
 - b) rapport de la Commission financière
 - c) approbation
 - d) budget d'investissements
 - e) rapport de la Commission financière
 - f) approbation
4. Bâtiment de la cure de Rueyres-Treyfayes : approbation de l'investissement extraordinaire occasionné par le remplacement du chauffage
5. Approbation de l'avenant au règlement relatif à la participation communale aux frais de traitement dentaires scolaires
6. Approbation du règlement scolaire communal
7. Approbation des statuts du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG)
8. Réception des jeunes citoyens nés en 1987
9. Divers

Le Conseil communal

LES NOUVEAUX CITOYENS DE L'AN 2005

Bonzon Marie-Prune , Romanens	Pasquier Vincent , Sâles	Seydoux Alexandra , Sâles
Caille Laurence , Romanens	Gobet Victoria , Sâles	Sudan Matteo , Romanens
Castelberg Julien , Sâles	Gremaud Sébastien , Maules	Seydoux Claude , Sâles
Conus Grégory , Romanens	Jaquier Chloé , Sâles	
Dénervaud Simon , Sâles	Menoud Florian , Romanens	
Dervey Jacky , Sâles	Moret Gilles , Sâles	
Dervey Laeticia , Romanens	Oberson Jérôme , Sâles	
Descloux Vincent , Romanens	Pasquier Emilia , Maules	

EN BREF

DÉCHETS

Afin d'éviter le désagrément de sacs éventrés sur la chaussée et dans les propriétés, nous vous invitons à déposer vos sacs de déchets le matin même du ramassage, plutôt que la veille, aux endroits prévus.

POPULATION NOVEMBRE 2005

Nombre d'habitants	1'289
Maules	247
Romanens	287
Rueyres-Treyfayes	128
Sâles	625

Nombre de votants **887**

VANNES D'EAU

RAPPEL

Nous vous rappelons que les vannes d'eau doivent être indiquées par un piquet durant la saison d'hiver.



Règlement communal scolaire

La mise à jour du règlement scolaire, comme tous les autres règlements communaux, fait partie des exigences du Canton suite à la fusion des communes. Ce règlement fixe principalement les responsabilités de l'assemblée communale, du conseil communal et de la commission scolaire dans la gestion de l'école.

L'organisation des transports scolaires gratuits y est précisée, notamment en ce qui concerne les horaires, le parcours, les haltes, la surveillance et, bien évidemment, la sécurité des enfants.

L'horaire des classes est établi en fonction de l'organisation des transports scolaires. Le règlement fixe également les jours de congé hebdomadaires.

La répartition des classes dans les différents locaux scolaires

relève de la commission scolaire tout comme la répartition des élèves lorsqu'il y a plusieurs classes pour un même degré d'enseignement. La commission scolaire détermine quelle classe est confiée à chaque enseignant.

Le montant annuel maximum relatif aux taxes pour les fournitures scolaires ainsi que certaines manifestations a été arrêté à Fr. 150.00 par enfant.

A été fixé à Fr. 2'000.00 au maximum, le montant perceptible auprès d'autres communes pour l'écolage des enfants qui y résident mais qui fréquentent le cercle scolaire de Sâles.

La gratuité de la scolarité des enfants de Sâles fréquentant un autre cercle scolaire est assurée.

Comptes et budgets

Dès la présente édition, les extraits des comptes et des budgets, de même que les commentaires y relatifs, ne figureront plus dans le bulletin communal, ceci en raison du délai d'impression.

Ils seront toutefois disponibles sur notre site Internet www.sales.ch ainsi qu'au bureau communal. Les personnes désirant les recevoir par courrier peuvent en faire la demande à notre administration.

Merci de votre compréhension

AVENANT

Au règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires du 9 octobre 2001

L'avenant proposé à l'assemblée communale concerne les deux points suivants du règlement actuellement en vigueur :

Subvention communale pour les traitements orthodontiques

A ce jour, les enfants bénéficiant d'une prestation allouée par des tiers, quel qu'en soit le montant, ne pouvaient pas prétendre à l'aide financière communale annuelle de Fr. 200.00. Le Conseil communal propose de modifier ce point de sorte à ce que l'aide financière soit octroyée jusqu'à concurrence d'un montant maximal annuel de Fr. 200.00 y compris les prestations partielles effectivement perçues par des tiers.

Factures des médecins dentistes et orthodontistes

Le règlement actuellement en vigueur ne précise pas le délai de remise des dossiers à l'administration ce qui complique considérablement le calcul des aides accordées, ces dernières étant annuelles. C'est pourquoi, la modification proposée prévoit un délai de remise des factures de 6 mois dès leur émission.

En cas d'acceptation de cet avenant par l'assemblée communale, les modifications n'entreront en vigueur qu'après approbation par la Direction de la santé publique et des affaires sociales.



FOYER ST-JOSEPH, SÂLES

18 mois de vie pour notre bus bien-aimé !

Voilà déjà 18 mois, notre établissement se dotait d'un bus de 13 places. Nous souhaitons saisir cette occasion pour vous décrire, en quelques lignes, comment ce dernier est utilisé et surtout à quel point il a rendu la vie de nos pensionnaires plus agréable.

1. Un bus pour ... les grands événements

En route pour voir notre regretté Pape Jean-Paul II à Berne – que d'émotion !

Transfert entre le Foyer et l'aéroport / gare pour un joyeux départ vers Lourdes !

Voyage au joli paysage en direction de Notre Dame des Marches pour le pèlerinage d'Automne et celui des Malades.

Deux ou trois virages et nous voilà sous le chapiteau pour en prendre plein les yeux au cirque Knie, éclats de rire au spectacle pour le troisième âge à la Tour-de-Peilz et bien d'autres sorties encore...

2. Un bus pour... les après-midi récréatives

Quelles sont charmantes nos buvettes d'alpage, du Rathvel au Défénant en passant par les Colombettes et chez Boudji, la liste est longue, la découverte merveilleuse et nos résidents sont ravis...tout ça grâce à notre bus. Avec Liliane et Denise au volant, en route pour prendre le petit train et visiter la belle ville de Fribourg.

Une petite descente de toboggan pour notre bus et voilà nos chers résidents au bord du lac à Vevey, goûtant au beau soleil de la Riviera.

3. Un bus pour... des transports à raisons médicales

Plus besoin de faire appel à passe-partout Gruyère, grâce à notre bus, nous assurons désormais tous les transports vers le HSF, le HPC etc... et pouvons à notre aise planifier les dialyses, les séances de physiothérapie et

bien d'autres rendez-vous médicaux pour nos résidents et leur offrir un accompagnement personnalisé.

4. Un bus pour ...assister aux derniers adieux

A maintes reprises, le bus a emmené nos résidents aux enterrements de leurs proches.

5. Mais un bus qui peut aussi... être mis en location

Lorsqu'il n'est pas mis au service de nos résidents, notre bus est proposé à la location aux conditions suivantes :

¼ jour	Fr. 50.– et 25 km compris
½ jour	Fr. 100.– et 50 km compris
1 jour	Fr. 200.– et 100 km compris

Prix du kilomètre supplémentaire : Fr. 0.85

Nicole Obrist

PRO SENECTUTE, CANTON DE FRIBOURG

aux 60 ans et plus de tout notre canton

Aux 60 ans et plus de tout notre canton:

un service de déclarations d'impôts, nouveau depuis 2006, dans tous les districts!

Dans ce but, nous cherchons des personnes dans tous les districts et diverses communes, pour une durée approximative de 4 mois (janvier à fin avril 2006). Volume de travail selon la demande.

Profil souhaité

- bonnes connaissances du système fiscal
- expérience et intérêt dans ce domaine
- discrétion et confidentialité vont de soit
- patience et goût pour le contact avec les personnes âgées

Nous offrons :

Logistique et organisation assurées par l'institution. Dédommagement financier

Avons-nous éveillé votre intérêt ? Alors n'hésitez pas !

Claudia Dietrich attend votre appel

☎ 027 347 12 40



INDEMNITE FORFAITAIRE

Bilan et renseignements

L'état de santé de l'un de vos proches s'est dégradé? Sans votre aide son maintien à domicile serait impossible? Peut-être avez-vous droit à l'indemnité forfaitaire. Demandez un bilan et des renseignements au Réseau de Santé de la Gruyère, Place de la Gare 5, 1630 bulle.

☎ 026 919 0019

DECHETTERIE DE ROMANENS

Pour rappel

Nous demandons à tous les citoyens de bien se référer aux prescriptions inscrites sur le panneau d'affichage de la déchetterie de Romanens pour l'évacuation de leurs déchets.

Arbres, arbustes, gazon

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'amener des arbres et arbustes avec de la terre ou des cailloux dans les souches et les racines car cela apporte de nombreux problèmes par la suite au niveau du déchetage. De plus, le gazon doit être

amené à la déchetterie de Sâles. Un endroit prévu à cet effet est mis à votre disposition. Nous constatons que trop de gens ne respectent pas les règles. Si cette situation devait perdurer, nous serons dans l'obligation de mettre en place des horaires d'ouverture pour cette déchetterie.

Cartouches d'encres

Dès maintenant, des cartons sont à disposition à la déchetterie à Sâles pour évacuer gratuitement vos cartouches d'imprimantes.

FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

Période de Noël

Nous vous informons que le bureau communal sera fermé

**Du jeudi 22 décembre 2005 à 17h au
mardi 10 janvier 2005 à 07h30.**

Nous vous remercions de votre compréhension.

RESEAU SANTE ET SOCIAL DE LA GRUYERE

Message relatif à la création du RSSG

Répondant favorablement aux attentes des usagers, le Service social, actuellement régi par la convention intercommunale du 14 juin 1994, est une structure juridique imparfaite. Indiquée comme commune pilote dans la convention intercommunale de 1994, la Ville de Bulle est la seule commune qui approuve formellement les comptes du Service social régional, par l'intermédiaire de son Conseil général. Les autres communes du district ne sont par contre pas appelées à se prononcer sur le budget et les comptes du Service social régional, ce qui constitue un déficit en termes de transparence et de suivi démocratique. Le Service des communes est intervenu également à plusieurs reprises pour demander une adaptation de la structure juridique du Service social régional afin de répondre aux exigences légales.

Cette réalité oblige ainsi les communes du district à abandonner la structure de la convention intercommunale au profit d'une association.

Pour l'essentiel, la modification des statuts du Réseau de Santé de la Gruyère, permet:

- de donner un nouveau nom à l'association
- d'exercer pour le compte des communes une nouvelle tâche
- de reprendre les avoirs du Service social régional de la Gruyère
- de définir la composition et les tâches de la commission sociale
- de permettre à l'assemblée des délégués d'approuver le budget et les comptes du Service social régional de la Gruyère
- d'annuler et de remplacer la convention intercommunale du 14 juin 1994 relative à l'application de la loi sociale
- d'annuler et de remplacer les statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour l'hôpital de district du 1er juillet 1997 ainsi que les avenants du 10 juillet 2000 et du 23 février 2004.



RESEAU SANTE ET SOCIAL DE LA GRUYERE

Suite...

Il est important de préciser que, pour le reste, les statuts ne sont pas modifiés. La reprise du Service social régional de la Gruyère au sein du Réseau de santé n'impliquera pas de dépenses nouvelles pour la région, dès lors que ce sont d'ores et déjà les communes du district qui participent au financement de ce secteur d'activité. L'intégration au sein d'une association existante permet au contraire d'éviter une multiplication des structures, des organes, des séances de comité et d'assemblée.

Actuellement, le personnel du Service social régional est formellement engagé par la Ville de Bulle qui refacture ses coûts à l'entente intercommunale. A l'avenir, ce personnel fera donc partie de l'association qui prendra le nom de Réseau Santé et Social de la Gruyère.

Le projet de statuts a d'ores et déjà reçu l'aval de principe du Service des communes, du Service de la santé publique et du Service de l'action sociale. Il a également été présenté aux membres de la Commission sociale de district qui l'ont accueilli favorablement.

L'adoption des nouveaux statuts devra être entérinée à la majorité lors de l'assemblée du Réseau de Santé de la Gruyère. Dans la mesure où ces statuts impliquent la reprise d'une nouvelle tâche par

l'association, ils devront ensuite être approuvés durant l'automne à l'unanimité des assemblées communales, respectivement des conseils généraux (art. 113 al. 1bis de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes).

L'entrée en vigueur de la nouvelle structure est prévue au 1er janvier 2006, sous réserve de l'approbation de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Les communes sont donc invitées à prévoir à l'ordre du jour de leur assemblée d'automne le point suivant: Approbation des statuts de l'Association Réseau Santé et Social de la Gruyère.

Des raisons juridiques obligent les communes du district de la Gruyère à adapter leur structure relative au Service social. La meilleure manière d'y répondre consiste à intégrer ce secteur d'activité au sein de l'association existante du Réseau de Santé de la Gruyère dont les statuts doivent être modifiés en conséquence. La réunion du secteur social avec le secteur santé au niveau d'un district constituera une première dans le canton de Fribourg. Elle permettra de développer le travail en réseau, dans un souci constant de service de qualité aux usagers.

Au vu de ce qui précède, les communes du district de la Gruyère sont invitées à donner une suite favorable à ce projet.

DENEIGEMENT

Déneigement des routes privées

Le déneigement des routes privées est effectué gratuitement et aux risques et périls des propriétaires quant aux éventuels dégâts provoqués. Les propriétaires qui ne souhaitent plus que ce déneigement soit effectué par la commune sont priés de s'annoncer au bureau communal dès aujourd'hui.

EN BREF

SECRETARIAT, CAISSE COMMUNALE

Sous-sol de l'ancien bâtiment scolaire à Sâles

☎ 026 917 83 50

Fax 026 917 84 77

e-mail: commune@sales.ch

site Internet: www.sales.ch

HORAIRE D'OUVERTURE

Mardi et jeudi 07h30 - 11h30

14h00 - 17h00

Mercredi 16h00 - 19h00

CHEF DE SECTION

M. Edmond Chollet, Vaulruz

☎ 026 912 68 62

AGENCE AVS

Mme Marie-Chantal Pasquier, Sâles

☎ 026 917 82 96

ÉTAT CIVIL DE LA GRUYÈRE

Office de l'état civil de la Gruyère, Avenue de la Gare 2, 1630 Bulle

☎ 026 305 75 50

JUSTICE DE PAIX VAULRUZ - SÂLES

M. François Oberson, Rueyres-Treyfayes

☎ 026 917 82 14

Contacts: ☎ 026 912 17 23 ou
079 778 31 77

DÉCHETTERIE DE SÂLES

HORAIRE D'OUVERTURE

Vendredi: 15h00 - 17h00

Samedi: 09h30 - 11h30



PAGE OUVERTE À... LÈ DZOYÀ

La jeunesse de Sâles sur les planches

En janvier, la société de jeunesse de Sâles «Lè Dzoyà» montera sur les planches. A l'affiche: CHOU-CHÉRI, une comédie en quatre actes qui mélange le tragique et le burlesque. Présentation avec le metteur en scène, Nicolas Hassler, et Nadine Yerly, responsable de l'activité théâtrale au sein de la jeunesse sâloise.

Un ton version vaudeville, une comédie à la construction déconcertante qui se passe dans les années 50-60, une logique rigoureuse dans un suspense comique, voilà à quoi s'attaquent une partie de la cinquantaine de membres que recense la société de jeunesse de Sâles! Huit néophytes fouleront les planches en janvier prochain à l'Auberge de La Couronne, sous la conduite experte de Nicolas Hassler. Un joli challenge que ce Sâlois, qui n'en est certes pas à son premier coup d'essai, mène avec sérénité. Celui-ci a en effet fourbi ses armes théâtrales à Ursy, où il évolua en qualité d'acteur et de metteur en scène. Il compte six pièces à son actif.

Composée de quatre filles et autant de garçons, âgés de 17 à

20 ans, la troupe amateur «planche» sur son sujet depuis février dernier. Première étape, laborieuse, studieuse: apprendre les textes. «Nous traitons par tranche, explique Nicolas Hassler. Depuis cet automne, tous le savent et nous pouvons ainsi démarrer concrètement dans la mise en scène. Le plus difficile? Outre le texte, c'est de leur faire vaincre leur timidité liée à l'appréhension de jouer devant un public.» Les décors, ajustés par Fabrice Maradan et quelques acolytes, seront prêts vers la mi-décembre. Là, la troupe entrera dans ses «meubles»: «Nous pourrons alors faire les derniers ajustements.»

Choix du comité de lecture

L'idée de présenter une pièce est louable. Mais comment s'y est-on pris au sein de «Lè dzoyà»? Nadine Yerly explique le cheminement: «Nous avons tout d'abord contacté Marie-José Jordan qui nous a transmis six pièces. De notre côté, nous avons formé un comité de lecture composé de six personnes. Après quoi, nous avons opéré un choix en tenant compte de la difficulté des textes, de leur longueur, sans oublier la

complexité des décors et des accessoires. Nous voulions aussi que la pièce s'inscrive dans le registre comique populaire. Après le choix, les gens intéressés à jouer se sont annoncés au cours de notre assemblée, avant de passer une sorte d'audition. Je suis contente que ces jeunes aient osé relever le défi.»

CHOU-CHÉRI. Nestor hérite de la maison de son oncle Casimir, une immense demeure hollywoodienne située en Corse. Il y rencontre la belle Mireille. Le jour où il s'apprête à rencontrer sa future belle-mère, quelqu'un frappe à sa porte. Qui est-ce?

La suite, dès la mi-janvier à l'Auberge de La Couronne.

GL

Cinq représentations

Vendredi 13 janvier à 20 h 15
 Samedi 14 janvier à 20 h 15
 Vendredi 20 janvier à 20 h 15
 Samedi 21 janvier à 20 h 15
 Dimanche 22 janvier à 14 h 15

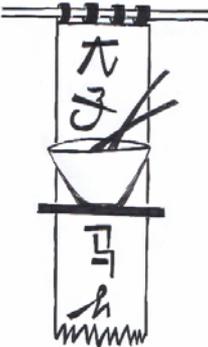
Après le spectacle, bar – animations (sauf dimanche)

Lieu:

Auberge de La Couronne à Sâles

Réservations:

Madeleine Fragnière, Sâles,
 ☎ 026 917 84 55



CHOU-CHÉRI

Comédie en 4 actes par Jean des Marchenelles
 Mise en scène de Nicolas Hassler

Vendredi	13 janvier 2006 20h15
Samedi	14 janvier 2006 20h15
Vendredi	20 janvier 2006 20h15
Samedi	21 janvier 2006 20h15
Dimanche	22 janvier 2006 14h15

Auberge de la couronne à Sâles
 Réservations chez
 Mme Madeleine Fragnière au **026/917.84.55**

La société de jeunesse de Sâles
 « lè dzoyà »